
AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 8 octobre 2024 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage, à Mercier, pour statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure #2024-17 : 70, rue Legault, afin de permettre que la hauteur du garage soit de 4.5 mètres et que la superficie totale des bâtiments accessoires soit de 46m²

- Permettre que la hauteur du garage privé détaché soit de 5 mètres maximum alors que l'article 6.3.3 du Règlement de zonage 2022-1009 exige une hauteur maximale de 3,7 mètres.
- Permettre que l'ensemble de tous les bâtiments accessoires aient une superficie de 45,68 m², alors que l'article 6.3.1.1, paragraphe 3) du Règlement de zonage 2022-1009 exige une superficie maximale de 40 m² pour tous les bâtiments accessoires érigés sur un terrain de 800 m² ou moins.

Demande de dérogation mineure #2024-18 : 15, rang Saint-Charles afin de permettre que la largeur du lot futur soit de 9.47m

- Permettre que la largeur du nouveau lot 6 554 341 avant adjacente à la rue soit de 9,47 mètres, alors que la grille des spécifications A06-415 du règlement de zonage 2022-1009 exige une largeur de terrain minimale de 50 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 17 septembre 2024



Denis Ferland, avocat

Greffier